



METADONNEES

TITRE	Bases communale des principaux indicateurs des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales de 2016 à 2021
DESCRIPTION	<p>Afin de favoriser l'ouverture des données sur la délinquance et l'insécurité, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, service du Ministère de l'Intérieur) met à disposition deux bases de données annuelles sur les principaux indicateurs des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, depuis 2016 à l'échelle communale selon le lieu de commission.</p> <p>Ces bases de données ont vocation à être enrichies au fur et à mesure de la fiabilisation d'autres indicateurs (escroqueries, destructions/dégradations volontaires, infractions à la législation sur les stupéfiants...).</p> <p>Deux éléments sont à prendre en compte dans l'interprétation du niveau des indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- le délai d'enregistrement, qui peut créer un décalage temporel entre le moment où les infractions se sont déroulées et le moment où elles sont comptabilisées;- le taux de dépôt de plainte a un impact sur le niveau de la délinquance enregistrée. Les enquêtes Cadre de vie et sécurité permettent d'évaluer les taux de plainte. Ainsi par exemple selon ces enquêtes en moyenne sur la période 2011-2018 seules 12 % des victimes de violences sexuelles hors ménage portent plainte, contre 74 % pour les victimes de cambriolages. <p>De plus, il faut souligner que les données communales ne sont pas communiquées pour les valeurs faibles de délinquance enregistrée, à la fois pour des raisons d'interprétabilité de ces données (données très volatiles, parfois géographiquement imprécises, etc) et de respect du secret statistique. Ainsi, lorsque moins de 6 crimes ou délits sont commis dans une commune (nombre apprécié par classe de faits), ils ne sont publiés que si la situation perdure durant 3 ans. Il en est de même pour l'absence de faits enregistrés (notée 0), qui n'est diffusée que lorsque la situation se reproduit sur 3 années successives.</p> <p>Compte tenu de la non diffusion de ces données, la part des faits de délinquance diffusée au niveau communal varie, en fonction de l'indicateur, entre 59 % (pour les vols avec armes) et 94 % (pour les vols sans violence contre des personnes) en 2021.</p> <p>11 indicateurs sont publiés, qui correspondent à l'agglomération de postes de la nomenclature standardisée appelée « état 4001 », utilisée depuis 1971 pour mesurer l'activité judiciaire des services grâce à des comptages mensuels : 1) Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, qui incluent 2) Coups et blessures volontaires intrafamiliaux sur personnes de 15 ans ou plus et 3) Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus commis hors cadre familial, 4) Violences sexuelles, 5) Vols avec armes, 6) Vols violents sans arme, 7) Vols sans violence contre des personnes, 8) Cambriolages de logements, 9) Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisées), 10) Vols dans les véhicules, 11) Vols d'accessoires sur véhicules.</p>
THEME DU JEU DE DONNEES	Sécurité
SOURCE DU JEU DE DONNEES	Ministère de l'intérieur : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations/
MAILLE SPATIALE	Commune

COUVERTURE SPATIALE	Seine-Maritime
DATE DE CREATION	20220301
DEBUT DE LA PLAGE TEMPORELLE	20160101
FIN DE LA PLAGE TEMPORELLE	20211231
FREQUENCE DE MISE A JOUR	Annuelle
OBJET DE LA MISE A JOUR	Mise à jour des données
DATE DE MISE A JOUR	20230301
MOTS CLEFS	Communes, Sécurité
NOM DE LA COLLECTIVITE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA COLLECTIVITE	22760540900019
NOM DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	Ministère de l'intérieur
NUMERO SIRET DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	11001401600015
LIMITE D'UTILISATION DU JEU DE DONNEES	Sans objet
LICENCE DU FICHIER	Licence ouverte version 2.0 https://seine-maritime.maps.arcgis.com/sharing/rest/content/items/5e9611cdb5804d2d92d0003b1fc39f79/data
FORMAT DU FICHIER	shape
LIEN VERS LE FICHIER	https://www.arcgis.com/apps/dashboards/763b1d1e3c1548a5b1e522c1b3849d9a
NOMBRE DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	3
INTITULE DE LA RESSOURCE 1	Site Data.gouv.fr La plateforme ouverte des données publiques françaises propose en téléchargement la base des principaux indicateurs des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, à l'échelle communale et départementale pour la France entière.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	Site internet et fichiers téléchargeables aux formats .xlsx et .csv
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/bases-communale-et-departementale-des-principaux-indicateurs-des-crimes-et-delits-enregistres-par-la-police-et-la-gendarmerie-nationales/
INTITULE DE LA RESSOURCE 2	Site du Ministère de l'Intérieur Le site officiel du Ministère de l'Intérieur propose en téléchargement le n°44 d'Interstats Analyse, sa publication dédiée à des études approfondies sur des sujets relatifs à l'insécurité et à la délinquance. Ce numéro est consacré à la géographie de la délinquance à l'échelle communale.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	Site internet et fichiers téléchargeables au format .pdf
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Geographie-de-la-delinquance-a-l-echelle-communale-Interstats-Analyse-N-44
INTITULE DE LA RESSOURCE 3	Statistiques-locales.insee Le site de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dédié à la visualisation des indicateurs du territoire permet de consulter les 11 indicateurs par commune dans la France entière (taux pour mille et nombre de faits)
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	Site internet et service en ligne
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=-87880,6478122,406214,245401&c=indicateur&i=ssmsi_nb_taux.tpm_cbv&s=2021&view=map1
NOMBRE D'ENTITES / NOMBRE DE PAGES	39 287

DICTIONNAIRES DES DONNEES

CHAMPS	DESCRIPTION	FORMAT_D ONNEES	LONGUE UR_CHA MPS	TYPE_D ONNEES
COG_COMMUNE_2021	Code officiel géographique de la commune	numérique	5	Brute
Nom_de_la_commune	Libellé de la commune	texte	150	Brute
Latitude	Latitude de la commune	numérique	14	Brute
Longitude	Longitude de la commune	numérique	14	Brute
annee	Année pendant laquelle la délinquance a été enregistrée	date	4	Brute
classe	Indicateur des crimes et délits (voir glossaire, plus bas)	texte	150	Brute
unite_de_compte	Unité de compte associée à cet indicateur. Items : infraction/véhicule/victime/victime entendue	texte	8 à 16	Brute
valeur_publiee	Indicateur identifiant les communes pour lesquelles les données sont diffusées. Si cet indicateur prend la valeur « diff » alors les variables faits et tauxpourmille sont renseignées. Au contraire si cet indicateur vaut « ndiff », alors ces deux variables ne sont pas renseignées. Toutefois, le nombre moyen de faits ainsi que le taux moyen pour mille, par classe, année et département pour les communes non diffusées sont renseignés (respectivement complementinfoval et complementinfotaux). Les données diffusées sont limitées aux communes pour lesquelles plus de 5 faits ont été enregistrés pendant 3 années successives. Cette précaution est motivée : d'une part par la fragilité des estimations sur des communes qui enregistrent peu de faits de délinquance, d'autre part par le secret statistique qui ne doit pas permettre, par le croisement de multiples sources, de déduire des informations individuelles sur les personnes concernées dans ces procédures. Cette précaution doit notamment être appréciée au regard de la sensibilité de certaines atteintes comme les violences sexuelles. La base de données diffusée fournit également l'information sur l'absence de faits enregistrés lorsqu'elle se reproduit sur 3 années successives. N'ayant pas les données de délinquance ventilées par lieu de commission en 2014 et en 2015, les données communales de 2016 et de 2017 sont diffusées si les critères de diffusion pour l'année 2018 sont vérifiés.	texte	4 à 5	Brute
faits	Nombre de faits de délinquance enregistrés établis en commune de commission	numérique	1 à 4	BRUTE
faits_NA	Nombre de faits non diffusé (colonne à utilité technique)	Texte	2	Traitée
tauxpourmille	Nombre de faits pour mille habitants (ou logements dans le cas des cambriolages)	numérique	1 à 3	Taux
tauxpourmille_NA	Taux pour mille non diffusé (colonne à utilité technique)	Texte	2	Traitée

complementinfoval	Nombre moyen de faits dans le Département	numérique	1 à 10	Brute
complementinfotaux	Taux Moyen pour mille dans le Département	numérique	8 à 11	Taux
POP	Population municipale issue du recensement de la commune	numérique	2 à 6	Brute
millPOP	Année du recensement de la commune	date	2	Brute
LOG	Nombre de logements issu du recensement de la commune	numérique	2 à 11	Brute
millLOG	Année du recensement de la commune	numérique	2	Brute
Code_region	Code officiel géographique de la région	numérique	2	Brute
Nom_de_la_region	Libellé de la région	texte	9	Brute
Code_departement	Code officiel géographique du département	numérique	2	Brute
Code_EPCI	Code de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel appartient la commune	numérique	9	Brute
Nature_EPCI	Nature de l'EPCI (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes,...) auquel appartient la commune	texte	150	Brute
Libelle_EPCI	Nom de l'EPCI	texte	150	Brute
Code_arrondissement	Arrondissement (subdivision départementale dont le chef-lieu est une sous-préfecture)	numérique	3 à 4	Brute
Code_canton	Canton (NB : les cantons ne respectent pas toujours les limites communales : ils peuvent être à cheval sur plusieurs Communes ou être inclus strictement dans une commune, ce qui n'est pas pris en compte ici)	numérique	4	Brute
UU2020	le code de l'unité urbaine auquel appartient la commune	numérique	3 à 5	Brute
Nom_UU2020	Intitulé de l'unité urbaine auquel appartient la commune	texte	150	Brute
TUU2017	Tranche d'unité urbaine : classification des unités urbaines en fonction de leur population en 2017. Items : Commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants, Commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants, Commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	texte	150	Brute
TDUU2017	Tranche détaillée d'unité urbaine (découpage plus fin que la tranche d'unité urbaine) à laquelle appartient la commune. Items : Commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2 500 habitants, Commune appartenant à une unité urbaine de 3 000 à 3 999 habitants, Commune appartenant à une unité urbaine de 4 000 à 4 999 habitants, Commune appartenant à une unité urbaine de 15 000 à 19 999 habitants, Commune appartenant à une unité urbaine de 300 000 à 499 999 habitants	texte	150	Brute
UUSTATUT2017	Statut de la commune (hors unité urbaine, ville centre,...) au sein des unités urbaines Items : Banlieue, Centre	texte	6 à 8	Brute
AAV2020	Code d'aire d'attractivité des villes auquel appartient la commune	numérique	1 à 3	Brute
TAAV2017	Tranche d'aire d'attractivité des villes : classification des aires d'attraction des villes en fonction de leur population en 2017. Items : Commune hors attraction des villes, Aire de 20 000 à moins de 30 000 habitants, Aire de moins de 50 000 habitants, Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants, Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants, Aire de Paris	texte	150	Brute

TDAAV2017	Tranche détaillée d'aire d'attraction des villes (découpage plus fin que la tranche d'aire d'attraction des villes) à laquelle appartient la commune. Items : Commune hors attraction des villes, Commune de la couronne, Aire de moins de 10 000 habitants, Aire de 10 000 à moins de 20 000 habitants, Aire de 20 000 à moins de 30 000 habitants, Aire de 30 000 à moins de 50 000 habitants, Aire de 75 000 à moins de 100 000 habitants, Aire de 300 000 à moins de 400 000 habitants, Aire de 500 000 à moins de 700 000 habitants, Aire de Paris			Brute
CATEAAV2020	Catégorie de la commune dans le zonage en aire d'attraction des villes 2020 villes. Items : Commune hors attraction des pôles, Commune de la couronne, Autre commune du pôle principal, Commune-centre	Texte	150	Brute
ZE2020	Code de la zone d'emploi à laquelle appartient la commune	numérique	2 à 5	Brute
BV2012	Code du bassin de vie auquel appartient la commune	numérique	5	Brute
TypoRural2021	Typologie urbaine ou rurale de la commune définie à partir de la grille de densité communale. Items : rural autonome très peu dense, rural autonome peu dense, rural sous faible influence d'un pôle, rural sous forte influence d'un pôle, urbain densité intermédiaire, urbain dense	Texte	150	Brute

GLOSSAIRE

Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus.

Cet indicateur reprend les faits enregistrés à l'index 7 de l'état 4001 qui recense les « coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », à l'exception des coups et blessures ayant entraîné la mort, des coups et blessures contre mineurs de moins de 15 ans et des violences à dépositaires de l'autorité. Pour être prise en compte, l'atteinte devra ainsi soit entraîner une incapacité temporaire d'au moins 8 jours pour la victime, soit comporter une circonstance aggravante (auteur ascendant, conjoint ou ancien conjoint de la victime, victime vulnérable, notamment). Les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus sont décomposés entre violences intrafamiliales et autres coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (hors cadre intrafamilial) :

Coups et blessures volontaires intrafamiliaux sur personnes de 15 ans ou plus

Les violences dans le cadre familial (ou intrafamiliales) désignent toute forme de violences commises par une personne ayant un lien de famille au sens large avec la victime (conjoint, ex conjoint, père, mère, fille, fils, oncle, tante, etc.) que cette personne réside ou non avec la victime. Elles incluent les violences conjugales.

Violences sexuelles

Les données relatives aux violences sexuelles issues des procédures enregistrées par les forces de sécurité comprennent les viols et tentatives de viols, et les agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel (index 46 à 49 de « l'état 4001 »). Elles comptabilisent les victimes majeures comme les victimes mineures. Elles n'incluent pas les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles.

Vols avec armes.

Cet indicateur comprend les vols commis avec (ou sous la menace) d'une arme à feu et les autres vols violents faisant intervenir une arme blanche ou par destination. Sont regroupés dans cet indicateur les index 15 à 22 de « l'état 4001 » :

Vols violents sans arme

Cet indicateur regroupe les vols commis avec recours de l'auteur à des violences physiques, des menaces ou à la force. Sont regroupés dans cet indicateur les index 23 à 26 de « l'état 4001 ». Sont comptabilisés les actes commis ou tentés.

Vols sans violence contre des personnes

Cet indicateur regroupe les vols (ou les tentatives de vols) dont les victimes sont des particuliers, qui n'ont été assortis d'aucune violence, et qui ne sont ni des cambriolages, ni des vols liés aux véhicules à moteur. Les infractions décrites sont relevées dans « l'état 4001 » aux index :

- 32 - vols à la tire ;
- 42 - autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés ;
- 43 - autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics.

Cambriolages de logements,

Cet indicateur additionne les faits enregistrés aux index 27 (cambriolages de résidences principales) et 28 (cambriolages de résidences secondaires cambriolages) de « l'état 4001 », car ces deux types d'infractions relèvent des mêmes modes opératoires. Les infractions de tentatives de cambriolages sont également enregistrées dans cet indicateur.

Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)

Cet indicateur additionne les vols (ou les tentatives de vols) de voitures, de deux-roues motorisées, de poids lourds, et de remorques, infractions qui relèvent globalement des mêmes modes opératoires. Il s'agit des index 34 (« Vols de véhicules de transport avec fret »), 35 (« Vols d'automobiles ») et 36 (« Vols de véhicules motorisés à 2 roues ») de « l'état 4001 ».

Vols dans les véhicules

Cet indicateur reprend l'index 37 de « l'état 4001 » dont la dénomination policière est « vol à la roulotte », ce qui caractérise le vol d'objets par effraction dans un véhicule automobile.

Vols d'accessoires sur véhicules.

Cet indicateur reprend l'index 38 de « l'état 4001 » : « Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés ». Alors que l'index précédent porte sur les objets présents dans le véhicule, on comptabilise ici les vols d'accessoires ou de pièces liées au fonctionnement du véhicule qu'ils soient posés d'origine ou montés ensuite (autoradios par exemple) et qu'ils soient situés dans ou à l'extérieur du véhicule (par exemple les vols de carburant).